

***** Règlement des Compétitions U13 *****

Applicable dès la saison 2024-2025

(obligation pour accession en U14 R et U14 D1 en fin de saison)

***** ****

ARTICLE 1

Le DCA pré-engage les équipes de Niveau CRITERIUM et niveau 2.

Les clubs doivent donner leur accord ou leur refus avant la date limite de saisie, via FootClubs.

Les pré-engagements sont constitués, comme suit :

NIVEAU CRITERIUM :

32 équipes :

- Les 10 équipes « Elite » U12 de la saison précédente ;
- Les 18 équipes « Niveau 1 » U12 de la saison précédente (le dernier de chaque poule de Niveau 1 est pré-engagé en niveau 2).
- Les meilleures équipes du Niveau 2 U12 de la saison précédente.
Seules les équipes ayant été en « Elite U12 » de la saison précédente pourront prétendre à l'engagement d'une seconde équipe en Niveau critérium de la phase de brassage.

NIVEAU 1 :

40 équipes

- Les 32 équipes « Niveau 2 » U12 de la saison précédente (le dernier de chaque poule de Niveau 2 n'est pas pré-engagé).
- Les meilleures équipes du Niveau Espoir U12 de la saison précédente.

NIVEAU ESPOIR :

Il n'y a pas de pré-engagement.

Les clubs inscrivent leurs équipes via FootClubs : « Épreuves régionales & Départementales » + « Compétitions Officielles ».

ARTICLE 2

ORGANISATION DE LA COMPETITION :

1. NIVEAU CRITÉRIUM

a. Brassages :

De septembre à décembre : Foot à 8

Les 32 équipes engagées sont réparties en 4 poules de 8

Les 10 équipes élites U12 accédant sont réparties par tirage au sort dans les poules (2 à 3 par poule)

Les 22 équipes U12 niveau 2 et espoir accédant complètent les poules (tirage au sort).

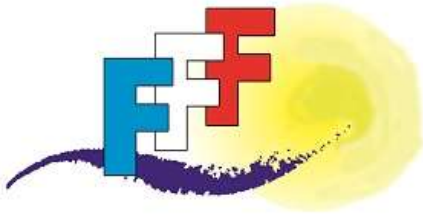
Dans le cas où un club engagerait plusieurs équipes, elles seront réparties dans des poules différentes à concurrence d'une par poule.

Les clubs se rencontrent par match aller simple.

À l'issue des brassages, les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place de chaque poule, accèdent en phase « Critérium ».

ATTENTION : Un joueur licencié dans un club sur les phases de brassages et phase 1 ne peut participer dans aucun autre club à la phase d'accession.

Les 8 équipes restantes sont reversées en niveau 1.



b. Phase 1 « CRITÉRIUM ».

De janvier à mars, Foot à 8.

Les 24 équipes retenues sont réparties en 4 poules de 6 équipes.

Les clubs se rencontrent par match aller simple.

À l'issue de cette phase, les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place de chaque poule accéderont au Criterium 1.

ATTENTION : Un joueur licencié dans un club sur les phases de brassages et phase 1 ne peut participer dans aucun autre club à la phase d'accession.

Il ne sera admis qu'une seule équipe par club au niveau Criterium 1. si deux ou plusieurs équipes appartiennent au même club la meilleure sera retenue (article 32 des RS). Le ou les meilleurs quatrièmes seront alors repêchés.

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place accéderont en Criterium 2.

c. Phase 2 « CRITERIUM ».

CRITERIUM 1

D'avril à mai : Foot à 11.

Les clubs, pour participer au Criterium 1, donnant l'accession en U14 R, seront soumis à des prérequis :

- Ils devront avoir été engagés et avoir participé au Festival U13 ;
- Disposer d'un éducateur diplômé au minimum CFI U10-U13 ;
- Avoir engagé au minimum 2 équipes dans les championnats de jeunes U14 à U20.

ATTENTION : Un joueur licencié dans un club sur les phases de brassages et phase 1 ne peut participer dans aucun autre club à la phase d'accession.

Les 12 équipes retenues seront réparties en 2 poules de 6 équipes de la façon suivante :

Les clubs se rencontrent en match à 11 en aller simple.

À l'issue de la saison :

Les classements seront établis en tenant compte des résultats cumulés de la phase 1 en foot réduit à 8 et de la phase 2 à 11 ; conformément aux dispositions de l'article 32 des Règlements Sportifs du DCA.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place ainsi que le meilleur 3^{ème} accéderont au championnat U14 R de la LMF.

Les équipes restantes seront pré-engagées en championnat U14 D1.

CRITERIUM 2

D'avril à mai, Foot à 8.

Les 12 équipes retenues seront réparties en 2 poules de 6 équipes.

Dans le cas où un club aurait plusieurs équipes retenues, elles seront réparties dans des poules différentes à concurrence d'une par poule.

Les clubs se rencontrent en match, foot réduit à 8, en aller simple.

ATTENTION : Un joueur licencié dans un club sur les phases de brassages et phase 1 et 2 ne peut participer dans aucun autre club à la phase Criterium 2.

A l'issue de la saison :

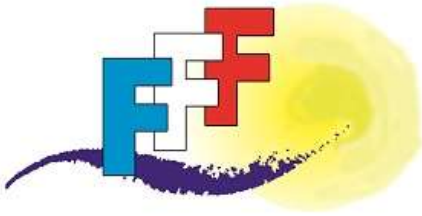
Les classements seront établis en tenant compte des résultats cumulés des phases 1 et 2 en Foot à 8 ; conformément aux dispositions de l'article 32 des Règlements Sportifs du DCA.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème} accéderont au championnat U14 D1.

Les équipes restantes seront pré-engagées en championnat U14 brassage D2/D3.

2. NIVEAU 1.

Foot à 8 uniquement.



a. Brassages :

De septembre à décembre.

Les 40 équipes retenues sont réparties en 5 poules de 8.

Dans le cas où un club engagerait plusieurs équipes, elles seront réparties dans des poules différentes à concurrence d'une par poule.

Les clubs se rencontrent par match aller simple.

À l'issue des brassages :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place de chaque poule ainsi que le meilleur 4^{ème} (au quotient) sont retenues en niveau 1 phase 1.

Les équipes classées 8^{ème} de chaque poule ainsi que la moins bonne 7^{ème} (au quotient) seront reversées en niveau 2 (Espoir).

Les équipes restantes sont reversées en niveau 1 bis.

b. Phase 1 niveau 1 :

De janvier à mai.

Les 24 équipes retenues sont réparties, de la façon suivante, en 4 poules de 6 équipes.

- Les 8 équipes reversées du niveau Critérium (brassages), 2 par poule par tirage au sort.

- Les 16 équipes qualifiées après les brassages complètent les poules par tirage au sort

Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

À l'issue de la saison :

Les classements seront établis conformément aux dispositions de l'article 32 des Règlements Sportifs du DCA.

c. Phase 1 niveau 1 bis :

De janvier à mai

Les 24 équipes retenues sont réparties en 4 poules de 6 équipes.

- les 18 équipes reversées de la phase de brassage.

- les 6 équipes accédant du niveau 2

Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

À l'issue de la saison :

Les classements seront établis conformément aux dispositions de l'article 32 des Règlements Sportifs du DCA.

3. NIVEAU 2 (ESPOIR) :

Foot à 8 uniquement.

a. Brassages

À l'issue de la phase brassages, de septembre à décembre, 6 équipes accéderont en niveau 1bis.

- le premier de chaque poule, s'il y a 6 poules.

- Si plus de 6 poules, les 6 meilleures équipes classées premières (au quotient).

- Si moins de 6 poules, le ou les meilleures deuxièmes (au quotient).

b. Phase 1

De janvier à mai.

Les équipes sont réparties en X poules selon le nombre d'engagés dans la compétition.

Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

À l'issue de la saison :

Les classements seront établis conformément aux dispositions de l'article 32 des Règlements Sportifs du DCA.